



FIP Avantage PME 2008

L'investissement en fonds propres est le levier de la croissance économique de nos régions, le défi d'aujourd'hui et des années à venir. Dans cette perspective, la capacité des acteurs financiers régionaux à accompagner les entreprises dans leurs projets d'investissements et le financement de leur croissance est un enjeu majeur de développement régional.

Ce challenge doit mobiliser toutes les énergies.

Depuis quelques années, la Caisse d'Épargne s'est engagée dans les apports en fonds propres aux entreprises en phase de création, de développement ou de transmission.

Le FIP AVANTAGE PME en constitue une bonne illustration.

Avertissement de l'Autorité des marchés financiers

«Lorsque vous investissez dans un FIP (Fonds d'Investissement de Proximité), vous devez tenir compte des éléments et des risques suivants :

1 Le Fonds va investir au moins 60 % des sommes collectées dans des entreprises à caractère régional, dont au moins 10 % dans de jeunes entreprises (créées depuis moins de 5 ans). Les 40 % restants seront éventuellement placés dans des instruments financiers autorisés par la réglementation, par exemple des actions ou des fonds (ceci étant défini dans la notice du FIP).

2 Pour vous faire bénéficier de l'avantage fiscal, les seuils de 10 et de 60 % précédemment évoqués devront être respectés dans un délai maximum de 2 exercices et vous devrez conserver vos parts pendant au moins 5 ans. Cependant la durée optimale du placement n'est pas liée à cette contrainte fiscale du fait d'investissements du Fonds dans des entreprises à caractère régional, souvent de petite taille, dont le délai de maturation est en général supérieur.

3 Votre argent va donc être en partie investi dans des entreprises qui ne sont pas cotées en bourse. La valeur de vos parts sera déterminée par la société de gestion, selon la méthodologie décrite dans le règlement du Fonds, sous le contrôle du dépositaire et du commissaire aux comptes du Fonds. Le calcul de cette valeur est délicat.

4 Le rachat de vos parts par le Fonds peut dépendre de la capacité de ce dernier à céder rapidement ses actifs ; il peut donc ne pas être immédiat ou s'opérer à un prix inférieur à la dernière valeur liquidative connue. En cas de cession de vos parts à un autre porteur, le prix de cession peut également être inférieur à la dernière valeur liquidative connue.

Le Fonds est placé sous le régime des FIP conformément à l'article L. 214-41-1 du Code Monétaire et Financier. Il est commercialisé par toutes entreprises habilitées à cet effet par la Société de Gestion.»

Le Fonds ne supportera pas de frais de fonctionnement annuels moyens supérieurs à 6% TTC. Compte tenu des droits d'entrée de 5% la première année, le total des frais de fonctionnement majorés des frais de souscription pourra dépasser 10% la première année.

Société de Gestion	3% nets de taxe par an du montant total des souscriptions
Dépositaire	0,10% TTC par an de l'actif net (minimum 10.000€ TTC majoré de 1.794€ à 2.990€ TTC)
Commissaire aux comptes	4.186€ TTC en 2009 (révisable annuellement/index SYNTEC plafonné à 0,10% TTC des souscriptions)
Frais de transaction	plafond annuel estimatif : entre 0,20% et 0,5% HT du montant maximum des souscriptions
Commission de constitution	1,196% maximum du montant maximum des souscriptions
Droit d'entrée	5% nets de taxe du montant de la souscription



FIP Avantage PME 2008



Un Placement **dynamique**
dans l'**économie régionale**
*en contrepartie d'un risque
de perte en capital*

25% des investissements
en réduction d'impôts
*en contrepartie d'un blocage
des parts pendant 8 ans minimum*



MIDI CAPITAL
capital investissement

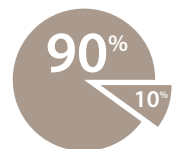
42, rue du Languedoc - BP 90 112
31001 Toulouse Cedex 6
Tél. : 05 62 25 92 46 - Fax : 05 62 25 91 40
www.midicapital.fr

Code ISIN: FR 0010660647

SOUSCRIPTION LIMITÉE



Répartition du Quota
d'investissement
régional de 60%



Capital transmission
et capital développement

Capital risque

Les critères de sélection des entreprises composant le portefeuille sont **la qualité de l'équipe dirigeante** et managériale, **le potentiel de croissance** du marché et du secteur, **la stratégie de développement**, les potentialités de création de valeurs. Les investissements prennent principalement la forme de prises de participations en capital immédiates ou différées.

COMPOSITION DU PORTEFEUILLE

Les FIP investissent **60% de leurs actifs** dans **des entreprises régionales** non cotées répondant à la définition européenne des PME. L'autre partie du portefeuille, soit les **40% de l'actif**, est investie principalement sur **des OPCVM monétaires ou obligataires ou en OPCVM actions ou titres cotés ou non cotés si le contexte est favorable**, ce qui pourra entraîner un risque de taux ou action.

Seront privilégiées les PME européennes présentant un projet porteur de l'économie régionale dans tous secteurs d'activité : l'industrie, les services industriels, les technologies de l'information et de la communication, la santé.

Le montant unitaire initial des investissements réalisés par le Fonds ne pourra être représentatif d'une participation majoritaire dans les sociétés cibles, avec un **plafond d'investissement de 35%** susceptible de présenter un risque de perte en capital.

UNE ÉQUIPE SPÉCIALISÉE

MIDI CAPITAL est une société de gestion dédiée au capital investissement régional.

L'équipe d'investissement est composée de **professionnels expérimentés dans les opérations de capital développement et de transmission LBO**.

Elle dispose depuis plusieurs années d'expérience dans le non coté sur la Région du Grand Sud Ouest, et gère actuellement un encours total de plus de 35 M€.

Un **Comité Consultatif Régional** constitué de financiers, de chefs d'entreprises et d'experts sectoriels, assiste la société de gestion.

RÉDUCTIONS FISCALES

En contrepartie d'un placement sur 8 ans minimum

L'acquisition des parts du FIP AVANTAGE PME permet de bénéficier :

- D'une **réduction d'impôt de 25% du montant de l'investissement** réalisé, dans la limite de 12.000 € pour une personne seule et 24.000 € pour un couple :

Exemple pour une personne seule :

Montant souscrit (droits d'entrée compris) : 12 000 €

Réduction d'impôts = 12 000 € X 25% = 3 000 €

- D'une **exonération d'impôt sur les plus-values** éventuelles (hors prélèvements sociaux) après 5 ans de détention des parts souscrites (sauf cas exceptionnels).

CONDITIONS DE SOUSCRIPTION

Souscription maximum	12 millions d'euros
Période de souscription	du 1er octobre au 24 décembre 2008
Montant minimum à souscrire	1 part
Valeur d'une part	500 €
Droit d'entrée	5%

STRATÉGIE D'INVESTISSEMENT

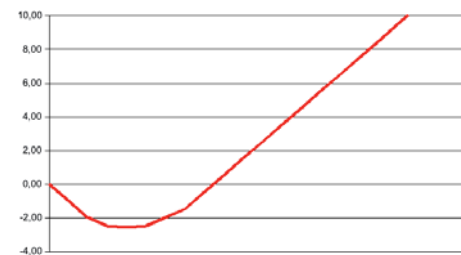
Le FIP AVANTAGE PME a pour vocation d'investir de préférence **en position de co-investisseur**, notamment aux côtés du FCPR MIDI CAPITAL N°2, dans le cadre d'opérations de capital développement et de capital transmission, sous réserve d'une allocation d'au moins 10% en capital risque.

ENGAGEMENT A LONG TERME

Les actifs composant les portefeuilles gérés dans le cadre de FIP étant généralement peu liquides, l'équipe d'investissement met en œuvre **une stratégie d'investissement s'inscrivant sur le long terme** de nature à optimiser la performance du Fonds.

A ce titre, il est habituellement conseillé aux porteurs de parts de conserver celles-ci pendant une durée de **8 ans au minimum (équivalente à la durée de vie du Fonds qui peut être prolongée jusqu'à 10 ans)**, étant précisé que les parts de FIP doivent en toute hypothèse être détenues pendant au moins 5 ans à compter de leur souscription si leurs porteurs souhaitent conserver les avantages fiscaux qui y sont attachés (sauf cas exceptionnels).

Pour information, les modèles de rendement des fonds de capital-investissement, qui ordinairement adoptent une politique d'investissement basée sur le long terme, sont fréquemment représentés sous forme de graphique matérialisant **une courbe dite en J**.



Graphique théorique sans valeur contractuelle

« Vous n'avez pas l'assurance de ne pas connaître de perte en capital »

Cette courbe traduit une baisse de rentabilité du Fonds pendant les trois ou quatre premières années (en raison notamment des frais de gestion*, provisions, etc.), suivie d'une reprise entre la cinquième et la septième année, période au cours de laquelle les placements arrivent en général à maturité et sont valorisés (plus-value latente ou cession).

* L'ensemble des frais liés à la gestion du Fonds figure de manière détaillée dans la notice visée par l'AMF qui doit vous être obligatoirement remise lors de votre souscription.



**FIP Avantage PME
2008**